

La BERD : une banque pour soutenir des projets verts

Activité 1

L'accord de Paris, aussi appelé accord de Paris sur le climat, est un traité international adopté en 2015 à l'issue des négociations de la COP21. Signé par 196 pays en 2016, ce traité concerne la lutte contre le changement climatique. L'article 2 énonce ses principaux objectifs à long terme.

Les objectifs de l'accord de Paris définis à l'article 2

L'atténuation

- **Contenir** la hausse de la température moyenne de la planète nettement **en dessous de 2 °C**.
- Poursuivre l'action menée pour **limiter** l'élévation de la température **à 1,5 °C**.

L'adaptation

- Renforcer la capacité des pays à **faire face aux impacts** du changement climatique.
- Promouvoir un développement à **faible émission de gaz à effet de serre** sans menacer la production alimentaire.

Les financements

- Contribuer aux actions orientées vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Source : [Paris Agreement French \(unfccc.int\)](https://unfccc.int)